

# Journal officiel

## de l'Union européenne

# C 364



Édition  
de langue française

## Communications et informations

56<sup>e</sup> année  
13 décembre 2013

Numéro d'information

Sommaire

Page

### IV Informations

#### INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

##### Commission européenne

2013/C 364/01	Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 89/686/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux équipements de protection individuelle ( <i>Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union</i> ) <sup>(1)</sup> .....	1
---------------	--	---

#### INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

2013/C 364/02	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) <sup>(1)</sup> .....	25
2013/C 364/03	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 1857/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides d'État accordées aux petites et moyennes entreprises actives dans la production de produits agricoles et modifiant le règlement (CE) n° 70/2001 .....	45

# FR

Prix:  
3 EUR

<sup>(1)</sup> Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE



## IV

(Informations)

## INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## COMMISSION EUROPÉENNE

**Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 89/686/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux équipements de protection individuelle***(Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union)***(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2013/C 364/01)

OEN <sup>(1)</sup>	Référence et titre de la norme harmonisée (et document de référence)	Première publication JO	Référence de la norme remplacée	Date de cessation de la présomption de conformité de la norme remplacée Note 1
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 132:1998 Appareils de protection respiratoire - Définitions de termes et pictogrammes	4.6.1999	EN 132:1990 Note 2.1	Date dépassée (30.6.1999)
CEN	EN 133:2001 Appareils de protection respiratoire - Classification	10.8.2002	EN 133:1990 Note 2.1	Date dépassée (10.8.2002)
CEN	EN 134:1998 Appareils de protection respiratoire - Nomenclature des composants	13.6.1998	EN 134:1990 Note 2.1	Date dépassée (31.7.1998)
CEN	EN 135:1998 Appareils de protection respiratoire - Liste de termes équivalents	4.6.1999	EN 135:1990 Note 2.1	Date dépassée (30.6.1999)
CEN	EN 136:1998 Appareils de protection respiratoire - Masques complets - Exigences, essais, marquage	13.6.1998	EN 136:1989 EN 136-10:1992 Note 2.1	Date dépassée (31.7.1998)
	EN 136:1998/AC:2003			
CEN	EN 137:2006 Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire autonomes à circuit ouvert, à air comprimé avec masque complet - Exigences, essais, marquage	23.11.2007	EN 137:1993 Note 2.1	Date dépassée (23.11.2007)
CEN	EN 138:1994 Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire à air libre avec masque complet, demi-masque ou ensemble embout buccal - Exigences, essais, marquage	16.12.1994		

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 140:1998 Appareils de protection respiratoire - Demi-masques et quarts de masques - Exigences, essai, marquage	6.11.1998	EN 140:1989 Note 2.1	Date dépassée (31.3.1999)
	EN 140:1998/AC:1999			
CEN	EN 142:2002 Appareils de protection respiratoire - Ensembles embouts buccaux - Exigences, essais, marquage	10.4.2003	EN 142:1989 Note 2.1	Date dépassée (10.4.2003)
CEN	EN 143:2000 Appareils de protection respiratoire - Filtres à particules - Exigences, essais, marquage	24.1.2001	EN 143:1990 Note 2.1	Date dépassée (24.1.2001)
	EN 143:2000/A1:2006	21.12.2006	Note 3	Date dépassée (21.12.2006)
	EN 143:2000/AC:2005			
CEN	EN 144-1:2000 Appareils de protection respiratoire - Robinets de bouteille à gaz - Partie 1: Raccords de queue filetés	24.1.2001	EN 144-1:1991 Note 2.1	Date dépassée (24.1.2001)
	EN 144-1:2000/A1:2003	21.2.2004	Note 3	Date dépassée (21.2.2004)
	EN 144-1:2000/A2:2005	6.10.2005	Note 3	Date dépassée (31.12.2005)
CEN	EN 144-2:1998 Appareils de protection respiratoire - Robinets de bouteille à gaz - Partie 2: Raccordements de sortie	4.6.1999		
CEN	EN 144-3:2003 Appareils de protection respiratoire - Robinets de bouteille à gaz - Partie 3: Raccords de sortie pour gaz de plongée Nitrox et oxygène	21.2.2004		
	EN 144-3:2003/AC:2003			
CEN	EN 145:1997 Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants autonomes à circuit fermé, du type à oxygène comprimé ou à oxygène-azote comprimé - Exigences, essais, marquage	19.2.1998	EN 145:1988 EN 145-2:1992 Note 2.1	Date dépassée (28.2.1998)
	EN 145:1997/A1:2000	24.1.2001	Note 3	Date dépassée (24.1.2001)
CEN	EN 148-1:1999 Appareils de protection respiratoire - Filetages pour pièces faciales - Partie 1: Raccord à filetage standard	4.6.1999	EN 148-1:1987 Note 2.1	Date dépassée (31.8.1999)
CEN	EN 148-2:1999 Appareils de protection respiratoire - Filetages pour pièces faciales - Partie 2: Raccord à filetage central	4.6.1999	EN 148-2:1987 Note 2.1	Date dépassée (31.8.1999)
CEN	EN 148-3:1999 Appareils de protection respiratoire - Filetages pour pièces faciales - Partie 3: Raccord à filetage M 45 x 3	4.6.1999	EN 148-3:1992 Note 2.1	Date dépassée (31.8.1999)
CEN	EN 149:2001+A1:2009 Appareils de protection respiratoire - Demi-masques filtrants contre les particules - Exigences, essais, marquage	6.5.2010	EN 149:2001 Note 2.1	Date dépassée (6.5.2010)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 166:2001 Protection individuelle de l'oeil - Spécifications	10.8.2002	EN 166:1995 Note 2.1	Date dépassée (10.8.2002)
CEN	EN 167:2001 Protection individuelle de l'oeil - Méthodes d'essais optiques	10.8.2002	EN 167:1995 Note 2.1	Date dépassée (10.8.2002)
CEN	EN 168:2001 Protection individuelle de l'oeil - Méthodes d'essais autres qu'optiques	10.8.2002	EN 168:1995 Note 2.1	Date dépassée (10.8.2002)
CEN	EN 169:2002 Protection individuelle de l'oeil - Filtres pour le soudage et les techniques connexes - Exigences relatives au facteur de transmission et utilisation recommandée	28.8.2003	EN 169:1992 Note 2.1	Date dépassée (28.8.2003)
CEN	EN 170:2002 Protection individuelle de l'oeil - Filtres pour l'ultraviolet - Exigences relatives au facteur de transmission et utilisation recommandée	28.8.2003	EN 170:1992 Note 2.1	Date dépassée (28.8.2003)
CEN	EN 171:2002 Protection individuelle de l'oeil - Filtres pour l'infrarouge - Exigences relatives au facteur de transmission et utilisation recommandée	10.4.2003	EN 171:1992 Note 2.1	Date dépassée (10.4.2003)
CEN	EN 172:1994 Protection individuelle de l'oeil - Filtres de protection solaire pour usage industriel	15.5.1996		
	EN 172:1994/A1:2000	4.7.2000	Note 3	Date dépassée (31.10.2000)
	EN 172:1994/A2:2001	10.8.2002	Note 3	Date dépassée (10.8.2002)
CEN	EN 174:2001 Protection individuelle de l'oeil - Masques pour le ski alpin	21.12.2001	EN 174:1996 Note 2.1	Date dépassée (21.12.2001)
CEN	EN 175:1997 Protection individuelle - Equipements de protection des yeux et du visage pour le soudage et les techniques connexes	19.2.1998		
CEN	EN 207:2009 Protection individuelle de l'oeil - Filtres et protecteurs de l'oeil contre les rayonnements laser (lunettes de protection laser)	6.5.2010	EN 207:1998 Note 2.1	Date dépassée (30.6.2010)
	EN 207:2009/AC:2011			
CEN	EN 208:2009 Protection individuelle de l'oeil - Lunettes de protection pour les travaux de réglage sur les lasers et sur les systèmes laser (lunettes de réglage laser)	6.5.2010	EN 208:1998 Note 2.1	Date dépassée (30.6.2010)
CEN	EN 250:2000 Appareils respiratoires - Appareils de plongée autonomes à air comprimé et à circuit ouvert - Exigences, essais, marquage	8.6.2000	EN 250:1993 Note 2.1	Date dépassée (19.7.2000)
	EN 250:2000/A1:2006	21.12.2006	Note 3	Date dépassée (21.12.2006)
CEN	EN 269:1994 Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire à air libre à assistance motorisée avec cagoule - Exigences, essais, marquage	16.12.1994		

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 342:2004 Vêtements de protection - Ensembles vestimentaires et articles d'habillement de protection contre le froid	6.10.2005		
	EN 342:2004/AC:2008			
CEN	EN 343:2003+A1:2007 Vêtements de protection - Protection contre la pluie	8.3.2008	EN 343:2003 Note 2.1	Date dépassée (8.3.2008)
	EN 343:2003+A1:2007/AC:2009			
CEN	EN 348:1992 Vêtements de protection - Méthodes d'essai: Détermination du comportement des matériaux au contact avec des petites projections de métal liquide	23.12.1993		
	EN 348:1992/AC:1993			
CEN	EN 352-1:2002 Protecteurs individuels contre le bruit - Exigences générales - Partie 1: Serre-tête	28.8.2003	EN 352-1:1993 Note 2.1	Date dépassée (28.8.2003)
CEN	EN 352-2:2002 Protecteurs individuels contre le bruit - Exigences générales - Partie 2: Bouchons d'oreille	28.8.2003	EN 352-2:1993 Note 2.1	Date dépassée (28.8.2003)
CEN	EN 352-3:2002 Protecteurs individuels contre le bruit - Exigences générales - Partie 3: Serre tête montés sur casque de sécurité industriel	28.8.2003	EN 352-3:1996 Note 2.1	Date dépassée (28.8.2003)
CEN	EN 352-4:2001 Protecteurs individuels contre le bruit - Exigences de sécurité et essais - Partie 4: Serre-tête à atténuation dépendante du niveau	10.8.2002		
	EN 352-4:2001/A1:2005	19.4.2006	Note 3	Date dépassée (30.4.2006)
CEN	EN 352-5:2002 Protecteurs individuels contre le bruit - Exigences de sécurité et essais - Partie 5: Serre-tête à atténuation active du bruit	28.8.2003		
	EN 352-5:2002/A1:2005	6.5.2010	Note 3	Date dépassée (6.5.2010)
CEN	EN 352-6:2002 Protecteurs individuels contre le bruit - Exigences de sécurité et essais - Partie 6: Serre-tête avec entrée audio-électrique	28.8.2003		
CEN	EN 352-7:2002 Protecteurs individuels contre le bruit - Exigences de sécurité et essais - Partie 7: Bouchons d'oreilles à atténuation dépendante du niveau	28.8.2003		
CEN	EN 352-8:2008 Protecteurs individuels contre le bruit - Exigences de sécurité et essais - Partie 8: Serre-tête audio de divertissement	28.1.2009		
CEN	EN 353-2:2002 Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Partie 2: Antichutes mobiles incluant support d'assurage flexible	28.8.2003	EN 353-2:1992 Note 2.1	Date dépassée (28.8.2003)
CEN	EN 354:2010 Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Longes	9.7.2011	EN 354:2002 Note 2.1	Date dépassée (9.7.2011)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 355:2002 Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Absorbeurs d'énergie	28.8.2003	EN 355:1992 Note 2.1	Date dépassée (28.8.2003)
CEN	EN 358:1999 Équipement de protection individuelle de maintien au travail et de prévention des chutes de hauteur - Ceintures de maintien au travail et de retenue et longes de maintien au travail	21.12.2001	EN 358:1992 Note 2.1	Date dépassée (21.12.2001)
CEN	EN 360:2002 Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Antichutes à rappel automatique	28.8.2003	EN 360:1992 Note 2.1	Date dépassée (28.8.2003)
CEN	EN 361:2002 Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Harnais d'antichute	28.8.2003	EN 361:1992 Note 2.1	Date dépassée (28.8.2003)
CEN	EN 362:2004 Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Connecteurs	6.10.2005	EN 362:1992 Note 2.1	Date dépassée (6.10.2005)
CEN	EN 363:2008 Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Systèmes d'arrêt des chutes	20.6.2008	EN 363:2002 Note 2.1	Date dépassée (31.8.2008)
CEN	EN 364:1992 Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Méthodes d'essai	23.12.1993		
	EN 364:1992/AC:1993			
CEN	EN 365:2004 Équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Exigences générales pour le mode d'emploi, l'entretien, l'examen périodique, la réparation, le marquage et l'emballage	6.10.2005	EN 365:1992 Note 2.1	Date dépassée (6.10.2005)
	EN 365:2004/AC:2006			
CEN	EN 367:1992 Vêtements de protection - Protection contre la chaleur et les flammes - Détermination de la transmission de la chaleur à l'exposition d'une flamme	23.12.1993		
	EN 367:1992/AC:1992			
CEN	EN 374-1:2003 Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 1: Terminologie et exigences de performance	6.10.2005	EN 374-1:1994 Note 2.1	Date dépassée (6.10.2005)
CEN	EN 374-2:2003 Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 2: Détermination de la résistance à la pénétration	6.10.2005	EN 374-2:1994 Note 2.1	Date dépassée (6.10.2005)
CEN	EN 374-3:2003 Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 3: Détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques	6.10.2005	EN 374-3:1994 Note 2.1	Date dépassée (6.10.2005)
	EN 374-3:2003/AC:2006			

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 379:2003+A1:2009 Protection individuelle de l'oeil - Filtres de soudage automatique	6.5.2010	EN 379:2003 Note 2.1	Date dépassée (6.5.2010)
CEN	EN 381-1:1993 Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main - Partie 1: Banc d'essai pour les essais de résistance à la coupure par une scie à chaîne	23.12.1993		
CEN	EN 381-2:1995 Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main - Partie 2: Méthodes d'essai pour protège-jambes	12.1.1996		
CEN	EN 381-3:1996 Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main - Partie 3: Méthodes d'essai des chaussures	10.10.1996		
CEN	EN 381-4:1999 Vêtements de protection pour les utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main - Partie 4: Méthodes d'essai pour les gants de protection contre les scies à chaîne	16.3.2000		
CEN	EN 381-5:1995 Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main - Partie 5: Exigences pour protège-jambes	12.1.1996		
CEN	EN 381-7:1999 Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main - Partie 7: Exigences pour les gants de protection contre les scies à chaîne	16.3.2000		
CEN	EN 381-8:1997 Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main - Partie 8: Méthodes d'essai des guêtres de protection pour l'utilisation de scies à chaîne	18.10.1997		
CEN	EN 381-9:1997 Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main - Partie 9: Exigences pour les guêtres de protection pour l'utilisation de scies à chaîne	18.10.1997		
CEN	EN 381-10:2002 Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main - Partie 10: Méthode d'essai pour vestes de protection	28.8.2003		
CEN	EN 381-11:2002 Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main - Partie 11: Exigences relatives aux vestes de protection	28.8.2003		
CEN	EN 388:2003 Gants de protection contre les risques mécaniques	6.10.2005	EN 388:1994 Note 2.1	Date dépassée (6.10.2005)
CEN	EN 397:2012+A1:2012 Casques de protection pour l'industrie	20.12.2012	EN 397:2012 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 402:2003 Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants autonomes à circuit ouvert, à air comprimé, à air soupape à la demande avec masque complet ou ensemble embout buccal pour l'évacuation - Exigences, essais, marquage	21.2.2004	EN 402:1993 Note 2.1	Date dépassée (21.2.2004)
CEN	EN 403:2004 Appareils de protection respiratoire pour l'évacuation - Appareils filtrants avec cagoule pour l'évacuation d'un incendie - Exigences, essais, marquage	6.10.2005	EN 403:1993 Note 2.1	Date dépassée (6.10.2005)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 404:2005 Appareils de protection respiratoire pour l'évacuation - Auto-sauveteur avec ensemble embout buccal à filtre monoxide de carbone	6.10.2005	EN 404:1993 Note 2.1	Date dépassée (2.12.2005)
CEN	EN 405:2001+A1:2009 Appareils de protection respiratoire - Demi-masques filtrants à soupapes contre les gaz ou contre les gaz et les particules - Exigences, essais, marquage	6.5.2010	EN 405:2001 Note 2.1	Date dépassée (6.5.2010)
CEN	EN 407:2004 Gants de protection contre les risques thermiques (chaleur et/ou feu)	6.10.2005	EN 407:1994 Note 2.1	Date dépassée (6.10.2005)
CEN	EN 420:2003+A1:2009 Gants de protection - Exigences générales et méthodes d'essai	6.5.2010	EN 420:2003 Note 2.1	Date dépassée (31.5.2010)
CEN	EN 421:2010 Gants de protection contre les rayonnements ionisants et la contamination radioactive	9.7.2011	EN 421:1994 Note 2.1	Date dépassée (9.7.2011)
CEN	EN 443:2008 Casques pour la lutte contre les incendies dans les bâtiments et autres structures	20.6.2008	EN 443:1997 Note 2.1	Date dépassée (31.8.2008)
CEN	EN 458:2004 Protecteurs individuels contre le bruit - Recommandations relatives à la sélection, à l'utilisation, aux précautions d'emploi et à l'entretien - Document guide	6.10.2005	EN 458:1993 Note 2.1	Date dépassée (6.10.2005)
CEN	EN 464:1994 Vêtements de protection - Protection contre les produits chimiques liquides et gazeux, y compris les aérosols liquides et les particules solides - Méthode d'essai: Détermination de l'étanchéité des combinaisons étanches au gaz (essai de pression interne)	16.12.1994		
CEN	EN 469:2005 Vêtements de protection pour sapeurs pompiers - Exigences de performance pour les vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie	19.4.2006	EN 469:1995 Note 2.1	Date dépassée (30.6.2006)
	EN 469:2005/A1:2006	23.11.2007	Note 3	Date dépassée (23.11.2007)
	EN 469:2005/AC:2006			
CEN	EN 510:1993 Spécifications des vêtements de protection contre le risque d'être happé par des pièces de machines en mouvement	16.12.1994		
CEN	EN 511:2006 Gants de protection contre le froid	21.12.2006	EN 511:1994 Note 2.1	Date dépassée (21.12.2006)
CEN	EN 530:2010 Résistance à l'abrasion du matériau constitutif d'un vêtement de protection - Méthodes d'essai	9.7.2011	EN 530:1994 Note 2.1	Date dépassée (9.7.2011)
CEN	EN 564:2006 Équipement d'alpinisme et d'escalade - Cordelette - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	8.3.2008	EN 564:1997 Note 2.1	Date dépassée (8.3.2008)
CEN	EN 565:2006 Équipement d'alpinisme et d'escalade - Sangle - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	8.3.2008	EN 565:1997 Note 2.1	Date dépassée (8.3.2008)
CEN	EN 566:2006 Équipement d'alpinisme et d'escalade - Anneaux - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	8.3.2008	EN 566:1997 Note 2.1	Date dépassée (8.3.2008)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 567:2013 Équipement d'alpinisme et d'escalade - Bloqueurs - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	28.6.2013	EN 567:1997 Note 2.1	Date dépassée (30.9.2013)
CEN	EN 568:2007 Équipement d'alpinisme et d'escalade - Broches à glace - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	8.3.2008	EN 568:1997 Note 2.1	Date dépassée (8.3.2008)
CEN	EN 569:2007 Équipement d'alpinisme et d'escalade - Pitons - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	8.3.2008	EN 569:1997 Note 2.1	Date dépassée (8.3.2008)
CEN	EN 659:2003+A1:2008 Gants de protection pour sapeurs-pompiers	20.6.2008	EN 659:2003 Note 2.1	Date dépassée (30.9.2008)
	EN 659:2003+A1:2008/AC:2009			
CEN	EN 702:1994 Vêtements de protection - Protection contre la chaleur et la flamme - Méthode d'essai: Détermination de la transmission thermique par contact à travers les vêtements de protection ou leurs matériaux	12.1.1996		
CEN	EN 795:1996 Protection contre les chutes de hauteur - Dispositifs d'ancrage - Exigences et essais	12.2.2000		
	EN 795:1996/A1:2000	24.1.2001	Note 3	Date dépassée (30.4.2001)

Avertissement: La présente publication ne concerne pas les équipements décrits dans les classes A (ancres structurelles), C (dispositifs d'ancrage équipés de supports d'assurage flexibles horizontaux) et D (dispositifs d'ancrage équipés de rails d'assurage rigides horizontaux), dont il est fait mention dans les paragraphes suivants: 3.13.1, 3.13.3, 3.13.4, 4.3.1, 4.3.3, 4.3.4, 5.2.1, 5.2.2, 5.2.4, 5.2.5, 5.3.2 (en ce qui concerne la classe A1), 5.3.3, 5.3.4, 5.3.5, 6 (en ce qui concerne les classes A, C et D), annexe A (paragraphes A.2, A.3, A.5 et A.6), annexe B, annexe ZA (en ce qui concerne les classes A, C et D) pour lesquelles elle ne donne aucune présomption de conformité aux dispositions de la directive 89/686/CEE.

CEN	EN 812:2012 Casquettes anti-heurt pour l'industrie	20.12.2012	EN 812:1997 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 813:2008 Équipement de protection individuelle pour la prévention contre les chutes de hauteur - Ceintures à cuissardes	28.1.2009	EN 813:1997 Note 2.1	Date dépassée (28.2.2009)
CEN	EN 863:1995 Vêtements de protection - Propriétés mécaniques - Méthode d'essai: Résistance à la perforation	15.5.1996		
CEN	EN 892:2012 Équipement d'alpinisme et d'escalade - Cordes dynamiques - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	20.12.2012	EN 892:2004 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 893:2010 Équipement d'alpinisme et d'escalade - Crampons - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	9.7.2011	EN 893:1999 Note 2.1	Date dépassée (9.7.2011)
CEN	EN 943-1:2002 Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides et gazeux, y compris les aérosols liquides et les particules solides - Partie 1: Exigences de performance des combinaisons de protection chimique ventilées et non ventilées	28.8.2003		
	EN 943-1:2002/AC:2005			

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 943-2:2002 Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides et gazeux, y compris les aérosols liquides et les particules solides - Partie 2: Exigences de performance des combinaisons de protection chimique étanches aux gaz (Type 1) destinées aux équipes de secours (ET)	10.8.2002		
CEN	EN 958:2006+A1:2010 Équipement d'alpinisme et d'escalade - Absorbeur d'énergie utilisé en Via Ferrata - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	9.7.2011	EN 958:2006 Note 2.1	Date dépassée (9.7.2011)
CEN	EN 960:2006 Fausses têtes à utiliser lors des essais de casques de protection	21.12.2006	EN 960:1994 Note 2.1	Date dépassée (31.12.2006)
CEN	EN 966:2012+A1:2012 Casques de sports aériens	20.12.2012	EN 966:2012 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 1073-1:1998 Vêtement de protection contre la contamination radioactive - Partie 1: Exigences et méthodes d'essais des vêtements de protection ventilés contre la contamination radioactive sous forme de particules	6.11.1998		
CEN	EN 1073-2:2002 Vêtements de protection contre la contamination radioactive - Partie 2: Exigences et méthodes d'essai des vêtements de protection non ventilés contre la contamination radioactive sous forme de particules	28.8.2003		
CEN	EN 1077:2007 Casques pour skieurs de ski alpin et de surf des neiges	8.3.2008	EN 1077:1996 Note 2.1	Date dépassée (8.3.2008)
CEN	EN 1078:2012+A1:2012 Casques pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes et de patins à roulettes	20.12.2012	EN 1078:2012 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 1080:2013 Casques de protection contre les chocs pour les jeunes enfants	28.6.2013	EN 1080:1997 Note 2.1	Date dépassée (31.8.2013)
CEN	EN 1082-1:1996 Vêtements de protection - Gants et protège-bras contre les coupures et les coups de couteaux à main - Partie 1: Gants en cote de mailles et protège-bras	14.6.1997		
CEN	EN 1082-2:2000 Vêtements de protection - Gants et protège-bras contre les coupures et les coups de couteaux à main - Partie 2: Gants et protège-bras en matériaux autres que la cote de mailles	21.12.2001		
CEN	EN 1082-3:2000 Vêtements de protection - Gants et protège-bras contre les coupures et les coups de couteaux à main - Partie 3: Essai de coupure par impact pour étoffes, cuir et autres matériaux	21.12.2001		
CEN	EN 1146:2005 Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants autonomes à circuit ouvert à air comprimé avec cagoule pour l'évacuation - Exigences, essais, marquage	19.4.2006	EN 1146:1997 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2006)
CEN	EN 1149-1:2006 Vêtements de protection - Propriétés électrostatiques - Partie 1: Méthode d'essai pour la résistivité de surface	21.12.2006	EN 1149-1:1995 Note 2.1	Date dépassée (31.12.2006)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 1149-2:1997 Vêtements de protection - Propriétés électrostatiques - Partie 2: Méthode d'essai pour le mesurage de la résistance électrique à travers un matériau (résistance verticale)	19.2.1998		
CEN	EN 1149-3:2004 Vêtements de protection - Propriétés électrostatiques - Partie 3: Méthodes d'essai pour la mesure de l'atténuation de la charge	6.10.2005		
CEN	EN 1149-5:2008 Vêtements de protection - Propriétés électrostatiques - Partie 5: Exigences de performance des matériaux et de conception	20.6.2008		
CEN	EN 1150:1999 Vêtements de protection - Vêtements de visualisation à utilisation non professionnelle - Méthodes d'essai et exigences	4.6.1999		
CEN	EN 1384:2012 Casques de protection pour sports hippiques	20.12.2012	EN 1384:1996 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 1385:2012 Casques utilisés dans la pratique du canoë-kayak et des sports en eau vive	20.12.2012	EN 1385:1997 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 1486:2007 Vêtements de protection pour sapeurs-pompiers - Méthodes d'essai et exigences relatives aux vêtements réfléchissants pour opérations spéciales de lutte contre l'incendie	8.3.2008	EN 1486:1996 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2008)
CEN	EN 1497:2007 Équipement de protection individuelle contre les chutes - Harnais de sauvetage	8.3.2008		
CEN	EN 1621-1:2012 Vêtements de protection contre les chocs mécaniques pour motocyclistes - Partie 1: Exigences et méthodes d'essai des protecteurs - Exigences et méthodes d'essai	13.3.2013	EN 1621-1:1997 Note 2.1	Date dépassée (30.6.2013)
CEN	EN 1621-2:2003 Vêtements de protection contre les chocs mécaniques pour motocyclistes - Partie 2: Protecteurs dorsaux - Exigences et méthodes d'essai	6.10.2005		
	EN 1621-2:2003/AC:2006			
CEN	EN 1731:2006 Protection individuelle de l'œil — Protecteurs de l'œil et du visage de type grillagé	23.11.2007	EN 1731:1997 Note 2.1	Date dépassée (23.11.2007)
CEN	EN 1809:1997 Accessoires de plongée - Bouées d'équilibrage - Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai	13.6.1998		
CEN	EN 1827:1999+A1:2009 Appareils de protection respiratoire - Demi-masques sans soupape inspiratoire et avec filtres démontables, contre les gaz, contre les gaz et les particules, ou contre les particules uniquement - Exigences, essais, marquage	6.5.2010	EN 1827:1999 Note 2.1	Date dépassée (6.5.2010)
CEN	EN 1868:1997 Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Liste des termes équivalents	18.10.1997		
CEN	EN 1891:1998 Équipement de protection individuelle pour la prévention des chutes de hauteur - Cordes tressées gainées à faible coefficient d'allongement	6.11.1998		

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 1938:2010 Protection individuelle de l'oeil - Lunettes-masques pour motocyclistes et cyclomotoristes	9.7.2011	EN 1938:1998 Note 2.1	Date dépassée (9.7.2011)
CEN	EN ISO 4869-2:1995 Acoustique - Protecteurs individuels contre le bruit - Partie 2: Estimation des niveaux de pression acoustique pondérés A en cas d'utilisation de protecteurs individuels contre le bruit (ISO 4869-2:1994)	15.5.1996		
	EN ISO 4869-2:1995/AC:2007			
CEN	EN ISO 4869-3:2007 Acoustique - Protecteurs individuels contre le bruit - Partie 3: Mesurage de l'affaiblissement acoustique des protecteurs du type serre-tête au moyen d'un montage d'essai acoustique (ISO 4869-3:2007)	8.3.2008	EN 24869-3:1993 Note 2.1	Date dépassée (8.3.2008)
CEN	EN ISO 6529:2001 Vêtements de protection - Protection contre les produits chimiques - Détermination de la résistance des matériaux utilisés pour la confection des vêtements de protection à la perméation par des liquides et des gaz (ISO 6529:2001)	6.10.2005	EN 369:1993 Note 2.1	Date dépassée (6.10.2005)
CEN	EN ISO 6530:2005 Vêtements de protection - Protection contre les produits chimiques liquides - Méthode d'essai pour la résistance des matériaux à la pénétration par des liquides (ISO 6530:2005)	6.10.2005	EN 368:1992 Note 2.1	Date dépassée (6.10.2005)
CEN	EN ISO 6942:2002 Vêtements de protection - Protection contre la chaleur et le feu - Méthode d'essai: Evaluation des matériaux et assemblages des matériaux exposés à une source de chaleur radiante (ISO 6942:2002)	28.8.2003	EN 366:1993 Note 2.1	Date dépassée (28.8.2003)
CEN	EN ISO 9185:2007 Vêtements de protection - Évaluation de la résistance des matériaux aux projections de métal fondu (ISO 9185:2007)	8.3.2008	EN 373:1993 Note 2.1	Date dépassée (8.3.2008)
CEN	EN ISO 10256:2003 Protections de tête et de visage destinées à être utilisées en hockey sur glace (ISO 10256:2003)	6.10.2005	EN 967:1996 Note 2.1	Date dépassée (6.10.2005)
CEN	EN ISO 10819:2013 Vibrations et chocs mécaniques - Vibrations main-bras - Mesurage et évaluation du facteur de transmission des vibrations par les gants à la paume de la main (ISO 10819:2013)	13.12.2013	EN ISO 10819:1996 Note 2.1	31.1.2014
CEN	EN ISO 10862:2009 Petits navires - Système de largage rapide pour harnais de trapèze (ISO 10862:2009)	6.5.2010		
CEN	EN ISO 11611:2007 Vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes (ISO 11611:2007)	8.3.2008	EN 470-1:1995 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2008)
CEN	EN ISO 11612:2008 Vêtements de protection - Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes (ISO 11612:2008)	5.6.2009	EN 531:1995 Note 2.1	Date dépassée (5.6.2009)
CEN	EN 12083:1998 Appareils de protection respiratoire - Filtres avec tuyaux respiratoires, (Filtres non montés sur un masque) - Filtres à particules, filtres antigaz et filtres combinés - Exigences, essais, marquage	4.7.2000		
	EN 12083:1998/AC:2000			

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN ISO 12127-2:2007 Vêtements de protection contre la chaleur et la flamme - Détermination de la transmission thermique par contact à travers les vêtements de protection ou leurs matériaux constitutifs - Partie 2: Méthode d'essai utilisant la transmission thermique par contact produite par des petits cylindres compte-gouttes (ISO 12127-2:2007)	8.3.2008		
CEN	EN 12270:1998 Équipement d'alpinisme et d'escalade - Coinceurs - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	16.3.2000		
CEN	EN 12275:2013 Équipement d'alpinisme et d'escalade - Connecteurs - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	13.12.2013	EN 12275:1998 Note 2.1	Date dépassée (13.12.2013)
CEN	EN 12276:1998 Équipement d'alpinisme et d'escalade - Coinceurs mécaniques - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	24.2.2001		
	EN 12276:1998/AC:2000			
CEN	EN 12277:2007 Équipement d'alpinisme et d'escalade - Harnais - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	23.11.2007	EN 12277:1998 Note 2.1	Date dépassée (23.11.2007)
CEN	EN 12278:2007 Équipement d'alpinisme et d'escalade - Poulies - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	23.11.2007	EN 12278:1998 Note 2.1	Date dépassée (30.11.2007)
CEN	EN ISO 12311:2013 Équipement de protection individuelle - Méthodes d'essai pour lunettes de soleil et articles de lunetterie associés (ISO 12311:2013)	13.12.2013		
CEN	EN ISO 12312-1:2013 Protection des yeux et du visage - Lunettes de soleil et articles de lunetterie associés - Partie 1: Lunettes de soleil pour usage général (ISO 12312-1:2013)	13.12.2013	EN 1836:2005+A1:2007 Note 2.3	28.2.2014
CEN	EN ISO 12401:2009 Petits navires - Harnais de sécurité de pont et sauvegardes de harnais - Exigences de sécurité et méthodes d'essai (ISO 12401:2009)	6.5.2010	EN 1095:1998 Note 2.1	Date dépassée (6.5.2010)
CEN	EN ISO 12402-2:2006 Équipements individuels de flottabilité - Partie 2: Gilets de sauvetage, niveau de performance 275 - Exigences de sécurité (ISO 12402-2:2006)	21.12.2006	EN 399:1993 Note 2.1	Date dépassée (31.3.2007)
	EN ISO 12402-2:2006/A1:2010	9.7.2011	Note 3	Date dépassée (9.7.2011)
CEN	EN ISO 12402-3:2006 Équipements individuels de flottabilité - Partie 3: Gilets de sauvetage, niveau de performance 150 - Exigences de sécurité (ISO 12402-3:2006)	21.12.2006	EN 396:1993 Note 2.1	Date dépassée (31.3.2007)
	EN ISO 12402-3:2006/A1:2010	9.7.2011	Note 3	Date dépassée (9.7.2011)
CEN	EN ISO 12402-4:2006 Équipements individuels de flottabilité - Partie 4: Gilets de sauvetage, niveau de performance 100 - Exigences de sécurité (ISO 12402-4:2006)	21.12.2006	EN 395:1993 Note 2.1	Date dépassée (31.3.2007)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	EN ISO 12402-4:2006/A1:2010	9.7.2011	Note 3	Date dépassée (9.7.2011)
CEN	EN ISO 12402-5:2006 Équipements individuels de flottabilité - Partie 5: Aides à la flottabilité (niveau 50) - Exigences de sécurité (ISO 12402-5:2006)	21.12.2006	EN 393:1993 Note 2.1	Date dépassée (31.3.2007)
	EN ISO 12402-5:2006/A1:2010	9.7.2011	Note 3	Date dépassée (9.7.2011)
	EN ISO 12402-5:2006/AC:2006			
CEN	EN ISO 12402-6:2006 Équipements individuels de flottabilité - Partie 6: Gilets de sauvetage et aides à la flottabilité pour usages spéciaux - Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires (ISO 12402-6:2006)	21.12.2006		
	EN ISO 12402-6:2006/A1:2010	9.7.2011	Note 3	Date dépassée (9.7.2011)
CEN	EN ISO 12402-8:2006 Équipements individuels de flottabilité - Partie 8: Accessoires - Exigences de sécurité et méthodes d'essai (ISO 12402-8:2006)	2.8.2006	EN 394:1993 Note 2.1	Date dépassée (31.8.2006)
	EN ISO 12402-8:2006/A1:2011	11.11.2011	Note 3	Date dépassée (11.11.2011)
CEN	EN ISO 12402-9:2006 Équipements individuels de flottabilité - Partie 9: Méthodes d'essai (ISO 12402-9:2006)	21.12.2006		
	EN ISO 12402-9:2006/A1:2011	11.11.2011	Note 3	Date dépassée (11.11.2011)
CEN	EN ISO 12402-10:2006 Équipements individuels de flottabilité - Partie 10: Sélection et application des équipements individuels de flottabilité et d'autres équipements pertinents (ISO 12402-10:2006)	2.8.2006		
CEN	EN 12477:2001 Gants de protection pour soudeurs	10.8.2002		
	EN 12477:2001/A1:2005	6.10.2005	Note 3	Date dépassée (31.12.2005)
CEN	EN 12492:2012 Équipements d'alpinisme et d'escalade - Casques d'alpinistes - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	20.12.2012	EN 12492:2000 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 12628:1999 Accessoires de plongée - Bouées d'équilibrage et de sauvetage combinées - Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai	4.7.2000		
	EN 12628:1999/AC:2000			
CEN	EN 12841:2006 Équipements de protection individuelle pour la prévention des chutes de hauteur - Systèmes d'accès par corde - Dispositif de réglage de corde pour maintien au poste de travail	21.12.2006		

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 12941:1998 Appareils de protection respiratoire - Appareils filtrants à ventilation assistée avec casque ou cagoule - Exigences, essais, marquage	4.6.1999	EN 146:1991 Note 2.1	Date dépassée (4.6.1999)
	EN 12941:1998/A1:2003	6.10.2005	Note 3	Date dépassée (6.10.2005)
	EN 12941:1998/A2:2008	5.6.2009	Note 3	Date dépassée (5.6.2009)
CEN	EN 12942:1998 Appareils de protection respiratoire - Appareils filtrants à ventilation assistée avec masques complets, demi-masques ou quarts de masques - Exigences, essais, marquage	4.6.1999	EN 147:1991 Note 2.1	Date dépassée (4.6.1999)
	EN 12942:1998/A1:2002	28.8.2003	Note 3	Date dépassée (28.8.2003)
	EN 12942:1998/A2:2008	5.6.2009	Note 3	Date dépassée (5.6.2009)
CEN	EN 13034:2005+A1:2009 Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences relatives aux vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de Type 6 et du Type PB [6])	6.5.2010	EN 13034:2005 Note 2.1	Date dépassée (6.5.2010)
CEN	EN 13061:2009 Vêtements de protection - Protège-tibias pour joueurs de football - Exigences et méthodes d'essai	6.5.2010	EN 13061:2001 Note 2.1	Date dépassée (6.5.2010)
CEN	EN 13087-1:2000 Casques de protection - Méthodes d'essai - Partie 1: Conditions et conditionnement	10.8.2002		
	EN 13087-1:2000/A1:2001	10.8.2002	Note 3	Date dépassée (10.8.2002)
CEN	EN 13087-2:2012 Casques de protection - Méthodes d'essai - Partie 2: Absorption des chocs	20.12.2012	EN 13087-2:2000 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 13087-3:2000 Casques de protection - Méthodes d'essai - Partie 3: Résistance à la pénétration	10.8.2002		
	EN 13087-3:2000/A1:2001	10.8.2002	Note 3	Date dépassée (10.8.2002)
CEN	EN 13087-4:2012 Casques de protection - Méthodes d'essai - Partie 4: Efficacité du système de rétention	20.12.2012	EN 13087-4:2000 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 13087-5:2012 Casques de protection - Méthodes d'essai - Partie 5: Résistance du système de rétention	20.12.2012	EN 13087-5:2000 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 13087-6:2012 Casques de protection - Méthodes d'essai - Partie 6: Champ visuel	20.12.2012	EN 13087-6:2000 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 13087-7:2000 Casques de protection - Méthodes d'essai - Partie 7: Résistance à la flamme	10.8.2002		
	EN 13087-7:2000/A1:2001	10.8.2002	Note 3	Date dépassée (10.8.2002)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 13087-8:2000 Casques de protection - Méthodes d'essai - Partie 8: Propriétés électriques	21.12.2001		
	EN 13087-8:2000/A1:2005	6.10.2005	Note 3	Date dépassée (6.10.2005)
CEN	EN 13087-10:2012 Casques de protection - Méthodes d'essai - Partie 10: Résistance à la chaleur radiante	20.12.2012	EN 13087-10:2000 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 13089:2011 Équipement d'alpinisme et d'escalade - Outils à glace - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	9.7.2011		
CEN	EN 13138-1:2008 Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation - Partie 1: Exigences de sécurité et méthodes d'essai pour les aides à la flottabilité: Dispositifs portés au corps	5.6.2009	EN 13138-1:2003 Note 2.1	Date dépassée (5.6.2009)
CEN	EN 13158:2009 Vêtements de protection - Vestes, gilets de protection et protège-épaules pour sports équestres: pour cavaliers, pour personnes travaillant avec des chevaux et pour meneurs d'attelage - Exigences et méthodes d'essai	6.5.2010	EN 13158:2000 Note 2.1	Date dépassée (6.5.2010)
CEN	EN 13178:2000 Protection individuelle de l'oeil - Protecteurs de l'oeil destinés aux utilisateurs de motoneige	21.12.2001		
CEN	EN 13274-1:2001 Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai - Partie 1: Détermination de la fuite vers l'intérieur et de la fuite totale vers l'intérieur	21.12.2001		
CEN	EN 13274-2:2001 Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai - Partie 2: Essais pratiques de performance	21.12.2001		
CEN	EN 13274-3:2001 Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai - Partie 3: Détermination de la résistance respiratoire	10.8.2002		
CEN	EN 13274-4:2001 Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai - Partie 4: Essais à la flamme	10.8.2002		
CEN	EN 13274-5:2001 Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai - Partie 5: Conditions climatiques	21.12.2001		
CEN	EN 13274-6:2001 Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai - Partie 6: Détermination de la teneur en dioxyde de carbone de l'air inhalé	10.8.2002		
CEN	EN 13274-7:2008 Appareils de protection respiratoire - Méthode d'essai - Partie 7: Détermination de la pénétration des filtres à particules	20.6.2008	EN 13274-7:2002 Note 2.1	Date dépassée (31.7.2008)
CEN	EN 13274-8:2002 Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai - Partie 8: Détermination du colmatage par la poussière de dolomie	28.8.2003		

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 13277-1:2000 Équipement de protection pour les arts martiaux - Partie 1: Exigences et méthodes d'essai générales	24.2.2001		
CEN	EN 13277-2:2000 Équipement de protection pour les arts martiaux - Partie 2: Exigences et méthodes d'essai complémentaires relatives aux protège-cou-de-pieds, aux protège-tibias et aux protège-avant-bras	24.2.2001		
CEN	EN 13277-3:2000 Équipement de protection pour les arts martiaux - Partie 3: Exigences et méthodes d'essai complémentaires relatives aux protège-torses	24.2.2001		
	EN 13277-3:2000/A1:2007	23.11.2007	Note 3	Date dépassée (31.12.2007)
CEN	EN 13277-4:2001 Équipements de protection pour arts martiaux - Partie 4: Exigences et méthodes d'essai complémentaires relatives aux protecteurs de la tête	10.8.2002		
	EN 13277-4:2001/A1:2007	23.11.2007	Note 3	Date dépassée (31.12.2007)
CEN	EN 13277-5:2002 Équipement de protection pour les arts martiaux - Partie 5: Exigences et méthodes d'essai complémentaires relatives aux coquilles et aux protections abdominales	10.8.2002		
CEN	EN 13277-6:2003 Équipement de protection pour les arts martiaux - Partie 6: Exigences et méthodes d'essai complémentaires pour protecteurs de poitrine pour femme	21.2.2004		
CEN	EN 13277-7:2009 Équipement de protection pour les arts martiaux - Partie 7: Exigences et méthodes d'essai complémentaires relatives aux protecteurs de main et de pied	6.5.2010		
CEN	EN ISO 13287:2012 Équipement de protection individuelle - Chaussures - Méthode d'essai pour la résistance au glissement (ISO 13287:2012)	13.3.2013	EN ISO 13287:2007 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 13356:2001 Accessoires de visualisation pour usage non-professionnel - Méthodes d'essai et exigences	21.12.2001		
CEN	EN 13484:2012 Casques pour utilisateurs de luges	20.12.2012	EN 13484:2001 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 13546:2002+A1:2007 Vêtements de protection - Protège-mains et bras, plastrons, protection abdominale, guêtres, sabots et coquilles de gardiens de but de hockey sur gazon et protège-tibias de joueurs - Exigences et méthodes d'essai	23.11.2007	EN 13546:2002 Note 2.1	Date dépassée (31.12.2007)
CEN	EN 13567:2002+A1:2007 Vêtements de protection - Protection des mains, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des jambes, génitales et de la face pour les escrimeurs - Exigences et méthodes d'essai	23.11.2007	EN 13567:2002 Note 2.1	Date dépassée (31.12.2007)
CEN	EN 13594:2002 Gants de protection pour motocyclistes professionnels - Exigences et méthodes d'essai	28.8.2003		

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 13595-1:2002 Vêtements de protection pour les motocyclistes professionnels - Vestes, Pantalons et combinaisons une ou deux pièces - Partie 1: Exigences générales	28.8.2003		
CEN	EN 13595-2:2002 Vêtements de protection pour les motocyclistes professionnels - Vestes, pantalons et combinaisons une ou deux pièces - Partie 2: Méthode d'essai pour déterminer la résistance à l'abrasion par impact	28.8.2003		
CEN	EN 13595-3:2002 Vêtements de protection pour les motocyclistes professionnels - Vestes, pantalons et combinaisons une ou deux pièces - Partie 3: Méthode d'essai pour déterminer la résistance à l'éclatement	28.8.2003		
CEN	EN 13595-4:2002 Vêtements de protection pour les motocyclistes professionnels - Vestes, pantalons et combinaisons une ou deux pièces - Partie 4: Méthodes d'essai pour déterminer la résistance à la coupure par impact	28.8.2003		
CEN	EN 13634:2010 Chaussures de protection des motocyclistes - Exigences et méthodes d'essai	9.7.2011	EN 13634:2002 Note 2.1	Date dépassée (9.7.2011)
CEN	EN ISO 13688:2013 Vêtements de protection - Exigences générales (ISO 13688:2013)	13.12.2013	EN 340:2003 Note 2.1	31.1.2014
CEN	EN 13781:2012 Casques de protection pour conducteurs et passagers de motoneiges et bobsleighs	20.12.2012	EN 13781:2001 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 13794:2002 Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants autonomes à circuit fermé pour l'évacuation - Exigences, essais, marquage	28.8.2003	EN 1061:1996 EN 400:1993 EN 401:1993 Note 2.1	Date dépassée (28.8.2003)
CEN	EN 13819-1:2002 Protecteurs individuels contre le bruit - Essais - Partie 1: Méthodes d'essai physique	28.8.2003		
CEN	EN 13819-2:2002 Protecteurs individuels contre le bruit - Essais - Partie 2: Méthodes d'essai acoustique	28.8.2003		
CEN	EN 13832-1:2006 Chaussures protégeant contre les produits chimiques - Partie 1: Terminologie et méthodes d'essai	21.12.2006		
CEN	EN 13832-2:2006 Chaussure protégeant contre les produits chimiques - Partie 2: Exigences pour les chaussures résistant aux produits chimiques dans des conditions de laboratoire	21.12.2006		
CEN	EN 13832-3:2006 Chaussure protégeant contre les produits chimiques - Partie 3: Exigences pour les chaussures hautement résistantes aux produits chimiques dans des conditions de laboratoire	21.12.2006		
CEN	EN 13911:2004 Vêtements de protection pour les sapeurs-pompiers - Exigences et méthodes d'essai pour les cagoules de protection contre le feu pour sapeurs-pompiers	6.10.2005		

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 13921:2007 Equipements de protection individuelle - Principes ergonomiques	23.11.2007		
CEN	EN 13949:2003 Appareil respiratoire - Appareil de plongée autonome à circuit ouvert utilisant du nitrox et de l'oxygène comprimé - Exigences, essais, marquage	21.2.2004		
CEN	EN ISO 13982-1:2004 Vêtements de protection à utiliser contre les particules solides - Partie 1: Exigences de performance des vêtements de protection contre les produits chimiques offrant une protection au corps entier contre les particules solides transportées par l'air (vêtements de type 5) (ISO 13982-1:2004)	6.10.2005		
	EN ISO 13982-1:2004/A1:2010	9.7.2011	Note 3	Date dépassée (9.7.2011)
CEN	EN ISO 13982-2:2004 Vêtements de protection à utiliser contre les particules solides - Partie 2: Méthode d'essai pour la détermination de la fuite vers l'intérieur d'aérosols de fines particules dans des combinaisons (ISO 13982-2:2004)	6.10.2005		
CEN	EN ISO 13995:2000 Vêtements de protection - Propriétés mécaniques - Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la perforation et au dynamique des matériaux (ISO 13995:2000)	6.10.2005		
CEN	EN ISO 13997:1999 Vêtements de protection - Propriétés mécaniques - Détermination de la résistance à la coupure par des objets tranchants (ISO 13997:1999)	4.7.2000		
	EN ISO 13997:1999/AC:2000			
CEN	EN ISO 13998:2003 Vêtements de protection - Tabliers, pantalons et vestes de protection contre les coupures et les coups de couteaux à main (ISO 13998:2003)	28.8.2003	EN 412:1993 Note 2.1	Date dépassée (28.8.2003)
CEN	EN 14021:2003 Pare-pierres pour le motocyclisme tout-terrain destinés à protéger les motocyclistes contre les pierres et autres menus projectiles - Exigences et méthodes d'essai	6.10.2005		
CEN	EN 14052:2012+A1:2012 Casques de protection à haute performance pour l'industrie	20.12.2012	EN 14052:2012 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 14058:2004 Vêtements de protection - Articles d'habillement de protection contre les climats frais	6.10.2005		
CEN	EN ISO 14116:2008 Vêtements de protection - Protection contre la chaleur et la flamme - Matériaux, assemblages de matériaux et vêtements à propagation de flamme limitée (ISO 14116:2008)	28.1.2009	EN 533:1997 Note 2.1	Date dépassée (28.1.2009)
	EN ISO 14116:2008/AC:2009			
CEN	EN 14120:2003+A1:2007 Vêtements de protection - Dispositifs de protection des poignets, des paumes, des genoux et des coudes pour les utilisateurs d'équipements de sports à roulettes - Exigences et méthodes d'essai	23.11.2007	EN 14120:2003 Note 2.1	Date dépassée (31.12.2007)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN 14126:2003 Vêtements de protection - Exigences de performances et méthodes d'essai pour les vêtements de protection contre les agents infectieux	6.10.2005		
	EN 14126:2003/AC:2004			
CEN	EN 14143:2013 Appareils de protection respiratoire - Appareils de plongée autonome à recyclage de gaz	13.12.2013	EN 14143:2003 Note 2.1	31.1.2014
CEN	EN 14225-1:2005 Vêtements de plongée - Combinaisons isothermes - Partie 1: Exigences et méthodes d'essai	6.10.2005		
CEN	EN 14225-2:2005 Vêtements de plongée - Partie 2: Combinaisons étanches - Prescriptions et méthodes d'essai	6.10.2005		
CEN	EN 14225-3:2005 Vêtements de plongée - Partie 3: Vêtements avec système de chauffage ou de refroidissement actif (ensembles) - Prescriptions et méthodes d'essai	6.10.2005		
CEN	EN 14225-4:2005 Vêtements de plongée - Partie 4: Vêtements de plongée à pression atmosphérique - Exigences relatives aux facteurs humains et méthodes d'essai	6.10.2005		
CEN	EN 14325:2004 Vêtements de protection contre les produits chimiques - Méthodes d'essai et classification de performance des matériaux, coutures, jonctions et assemblages des vêtements de protection chimique	6.10.2005		
CEN	EN 14328:2005 Vêtements de protection - Gants et protège-bras protégeant contre les coupures par des couteaux électriques - Exigences et méthodes d'essai	6.10.2005		
CEN	EN 14360:2004 Vêtements de protection contre les intempéries - Méthode d'essai pour les vêtements prêt à porter - Impact de fortes précipitations	6.10.2005		
CEN	EN 14387:2004+A1:2008 Appareils de protection respiratoire - Filtrés anti-gaz et filtres combinés - Exigences, essais, marquage	20.6.2008	EN 14387:2004 Note 2.1	Date dépassée (31.7.2008)
CEN	EN 14404:2004+A1:2010 Équipements de protection individuelle - Protection des genoux pour le travail à genoux	6.5.2010	EN 14404:2004 Note 2.1	Date dépassée (31.7.2010)
CEN	EN 14435:2004 Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants autonomes à circuit ouvert, à air comprimé avec un demi-masque conçus exclusivement pour une utilisation en pression positive - Exigences, essais, marquage	6.10.2005		
CEN	EN 14458:2004 Équipement de protection des yeux - Ecran facial et visière des casques de sapeurs-pompiers et de protection à haute performance pour l'industrie, utilisés par les sapeurs-pompiers, les services d'ambulance et d'urgence	6.10.2005		
CEN	EN ISO 14460:1999 Vêtements de protection pour pilotes automobiles - Protection contre la chaleur et le feu - Exigences de performance et méthodes d'essai (ISO 14460:1999)	16.3.2000		

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	EN ISO 14460:1999/A1:2002	10.8.2002	Note 3	Date dépassée (30.9.2002)
	EN ISO 14460:1999/AC:1999			
CEN	EN 14529:2005 Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire autonomes à circuit ouvert, à air comprimé avec demi-masque et soupape à la demande à commande à la première inspiration, à pression positive, pour l'évacuation uniquement	19.4.2006		
CEN	EN 14593-1:2005 Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants à adduction d'air comprimé avec soupape à la demande - Partie 1: Appareil avec masque complet - Exigences, essais, marquage	6.10.2005	EN 139:1994 Note 2.1	Date dépassée (2.12.2005)
CEN	EN 14593-2:2005 Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants à adduction d'air comprimé avec soupape à la demande - Partie 2: Appareil avec demi-masque à pression positive - Exigences, essais, marquage	6.10.2005	EN 139:1994 Note 2.1	Date dépassée (2.12.2005)
	EN 14593-2:2005/AC:2005			
CEN	EN 14594:2005 Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants à adduction d'air comprimé à débit continu - Exigences, essais, marquage	6.10.2005	EN 139:1994 EN 270:1994 EN 271:1995 EN 1835:1999 EN 12419:1999 Note 2.1	Date dépassée (2.12.2005)
	EN 14594:2005/AC:2005			
CEN	EN 14605:2005+A1:2009 Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performances relatives aux vêtements dont les éléments de liaison sont étanches aux liquides (Type 3) ou aux pulvérisations (Type 4), y compris les articles d'habillement protégeant seulement certaines parties du corps (Types PB [3] et PB [4])	6.5.2010	EN 14605:2005 Note 2.1	Date dépassée (6.5.2010)
CEN	EN 14786:2006 Vêtements de protection - Détermination de la résistance à la pénétration par les produits chimiques liquides pulvérisés, les émulsions et les dispersions - Essai de pulvérisation	21.12.2006		
CEN	EN ISO 14877:2002 Vêtements de protection utilisés lors des opérations de projection d'abrasifs en grains (ISO 14877:2002)	28.8.2003		
CEN	EN ISO 15025:2002 Vêtements de protection - Protection contre la chaleur et les flammes - Méthode d'essai pour la propagation de flamme limitée (ISO 15025:2000)	28.8.2003	EN 532:1994 Note 2.1	Date dépassée (28.8.2003)
CEN	EN ISO 15027-1:2012 Combinaisons de protection thermique en cas d'immersion - Partie 1: Combinaisons de port permanent, exigences y compris la sécurité (ISO 15027-1:2012)	13.3.2013	EN ISO 15027-1:2002 Note 2.1	Date dépassée (31.5.2013)
CEN	EN ISO 15027-2:2012 Combinaisons de protection thermique en cas d'immersion - Partie 2: Combinaisons d'abandon, exigences y compris la sécurité (ISO 15027-2:2012)	13.3.2013	EN ISO 15027-2:2002 Note 2.1	Date dépassée (31.5.2013)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN ISO 15027-3:2012 Combinaisons de protection thermique en cas d'immersion - Partie 3: Méthodes d'essai (ISO 15027-3:2012)	13.3.2013	EN ISO 15027-3:2002 Note 2.1	Date dépassée (31.5.2013)
CEN	EN 15090:2012 Chaussures pour pompiers	20.12.2012	EN 15090:2006 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN 15151-1:2012 Équipement d'alpinisme et d'escalade - Dispositifs de freinage - Partie 1: Dispositifs de freinage avec blocage assisté de la main, exigences de sécurité et méthodes d'essai	20.12.2012		
CEN	EN 15333-1:2008 Équipements respiratoires - Appareils de plongée narguilé à gaz comprimé et à circuit ouvert - Partie 1: Appareils à la demande	20.6.2008		
	EN 15333-1:2008/AC:2009			
CEN	EN 15333-2:2009 Équipements respiratoires - Appareils de plongée narguilé à gaz comprimé et à circuit ouvert - Partie 2: Appareils à débit continu	6.5.2010		
CEN	EN 15613:2008 Protecteurs de genoux et de coudes pour les sports de salle - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	5.6.2009		
CEN	EN 15614:2007 Vêtements de protection pour sapeurs-pompiers - Méthodes d'essai de laboratoire et exigences de performance pour vêtements portés pendant la lutte contre les feux d'espaces naturels	23.11.2007		
CEN	EN ISO 15831:2004 Vêtements - Effets physiologiques - Mesurage de l'isolation thermique à l'aide d'un mannequin thermique (ISO 15831:2004)	6.10.2005		
CEN	EN 16027:2011 Vêtements de protection - Gants à effet protecteur pour gardiens de but de football	16.2.2012		
CEN	EN ISO 17249:2004 Chaussures de sécurité résistantes aux coupures de scie à chaîne (ISO 17249:2004)	6.10.2005		
	EN ISO 17249:2004/A1:2007	23.11.2007	Note 3	Date dépassée (23.11.2007)
CEN	EN ISO 17491-3:2008 Vêtements de protection - Méthodes d'essai pour les vêtements fournissant une protection contre les produits chimiques - Partie 3: Détermination de la résistance à la pénétration par un jet de liquide (essai au jet) (ISO 17491-3:2008)	28.1.2009	EN 463:1994 Note 2.1	Date dépassée (28.2.2009)
CEN	EN ISO 17491-4:2008 Vêtements de protection - Méthodes d'essai pour les vêtements fournissant une protection contre les produits chimiques - Partie 4: Détermination de la résistance à la pénétration par vaporisation de liquide (essai au brouillard) (ISO 17491-4:2008)	28.1.2009	EN 468:1994 Note 2.1	Date dépassée (28.2.2009)
CEN	EN ISO 20344:2011 Équipement de protection individuelle - Méthodes d'essai pour les chaussures (ISO 20344:2011)	16.2.2012	EN ISO 20344:2004 Note 2.1	Date dépassée (30.6.2012)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
CEN	EN ISO 20345:2011 Équipement de protection individuelle - Chaussures de sécurité (ISO 20345:2011)	16.2.2012	EN ISO 20345:2004 Note 2.1	Date dépassée (30.6.2013)
CEN	EN ISO 20346:2004 Équipement de protection individuelle - Chaussures de protection (ISO 20346:2004)	6.10.2005	EN 346:1992 EN 346-2:1996 Note 2.1	Date dépassée (6.10.2005)
	EN ISO 20346:2004/A1:2007	8.3.2008	Note 3	Date dépassée (31.3.2008)
	EN ISO 20346:2004/AC:2007			
CEN	EN ISO 20347:2012 Équipement de protection individuelle - Chaussures de travail (ISO 20347:2012)	20.12.2012	EN ISO 20347:2004 Note 2.1	Date dépassée (30.4.2013)
CEN	EN ISO 20349:2010 Équipement de protection individuelle - Chaussures de protection contre les risques thermiques et les projections de métal fondu comme rencontrés dans les fonderies et lors d'opérations de soudage - Exigences et méthode d'essai (ISO 20349:2010)	9.7.2011		
CEN	EN ISO 20471:2013 Vêtements à haute visibilité - Méthodes d'essai et exigences (ISO 20471:2013, Version corrigée 2013-06-01)	28.6.2013	EN 471:2003+A1:2007 Note 2.1	Date dépassée (30.9.2013)
CEN	EN 24869-1:1992 Acoustique - Protectors individuels contre le bruit - Méthode subjective de mesurage de l'affaiblissement acoustique (ISO 4869-1:1990)	16.12.1994		
Cenelec	EN 50286:1999 Vêtements de protection isolants pour installations basse tension	16.3.2000		
	EN 50286:1999/AC:2004			
Cenelec	EN 50321:1999 Chaussures électriquement isolantes pour travaux sur installations à basse tension	16.3.2000		
Cenelec	EN 50365:2002 Casques électriquement isolants pour utilisation sur installations à basse tension	10.4.2003		
Cenelec	EN 60743:2001 Travaux sous tension - Terminologie pour l'outillage, le matériel et les dispositifs IEC 60743:2001	10.4.2003	EN 60743:1996 Note 2.1	Date dépassée (1.12.2004)
	EN 60743:2001/A1:2008 IEC 60743:2001/A1:2008	9.7.2011	Note 3	Date dépassée (9.7.2011)
Cenelec	EN 60895:2003 Travaux sous tension - Vêtements conducteurs pour usage jusqu'à 800 kV de tension nominale en courant alternatif et ± 600 kV en courant continu IEC 60895:2002 (Modifié)	6.10.2005	EN 60895:1996 Note 2.1	Date dépassée (1.7.2006)
Cenelec	EN 60903:2003 Travaux sous tension - Gants en matériau isolant IEC 60903:2002 (Modifié)	6.10.2005	EN 50237:1997 + EN 60903:1992 + A11:1997 Note 2.1	Date dépassée (1.7.2006)
Cenelec	EN 60984:1992 Protège-bras en matériaux isolants pour travaux électriques IEC 60984:1990 (Modifié)	4.6.1999		

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	EN 60984:1992/A11:1997	4.6.1999	Note 3	Date dépassée (4.6.1999)
	EN 60984:1992/A1:2002 IEC 60984:1990/A1:2002	10.4.2003	Note 3	Date dépassée (6.10.2005)

(<sup>1</sup>) OEN: Organisations européennes de normalisation:

- CEN: Avenue Marnix 17, 1000 Bruxelles, BELGIQUE, Tél. +32 25500811; fax +32 25500819 (<http://www.cen.eu>)
- Cenelec: Avenue Marnix 17, 1000 Bruxelles, BELGIQUE, Tél. +32 25196871; fax +32 25196919 (<http://www.cenelec.eu>)
- ETSI: 650 route des Lucioles, 06921 Sophia Antipolis, FRANCE, Tél. +33 492944200; fax +33 493654716 (<http://www.etsi.eu>)

Note 1: D'une façon générale, la date de cessation de la présomption de conformité sera la date du retrait ("dow") fixée par l'organisation européenne de normalisation. L'attention des utilisateurs de ces normes est cependant attirée sur le fait qu'il peut en être autrement dans certains cas exceptionnels.

Note 2.1: La nouvelle norme (ou la norme modifiée) a le même champ d'application que la norme remplacée. À la date précisée, la norme remplacée cesse de donner la présomption de conformité aux exigences essentielles ou aux autres exigences de la législation pertinente de l'Union.

Note 2.2: La nouvelle norme a un champ d'application plus large que les normes remplacées. À la date précisée, les normes remplacées cessent de donner la présomption de conformité aux exigences essentielles ou aux autres exigences de la législation pertinente de l'Union.

Note 2.3: La nouvelle norme a un champ d'application plus étroit que la norme remplacée. À la date précisée, la norme (partiellement) remplacée cesse de donner la présomption de conformité aux exigences essentielles ou aux autres exigences de la législation pertinente de l'Union pour les produits ou services qui relèvent du champ d'application de la nouvelle norme. La présomption de conformité aux exigences essentielles ou aux autres exigences de la législation pertinente de l'Union pour les produits ou services qui relèvent toujours du champ d'application de la norme (partiellement) remplacée, mais qui ne relèvent pas du champ d'application de la nouvelle norme, reste inchangée.

Note 3: Dans le cas d'amendements, la norme de référence est EN CCCC:YYYY, ses amendements précédents le cas échéant et le nouvel amendement cité. La norme remplacée est constituée dès lors de la norme EN CCCC:YYYY et de ses amendements précédents, le cas échéant, mais sans le nouvel amendement cité. À la date précisée, la norme remplacée cesse de donner la présomption de conformité aux exigences essentielles ou aux autres exigences de la législation pertinente de l'Union.

#### AVERTISSEMENT:

- Toute information relative à la disponibilité des normes peut être obtenue soit auprès des organisations européennes de normalisation, soit auprès des organismes nationaux de normalisation, dont la liste est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* conformément à l'article 27 du règlement (UE) n° 1025/2012 (<sup>1</sup>).
- Les normes sont adoptées en anglais par les organisations européennes de normalisation (le CEN et le Cenelec publient également en français et en allemand). Les titres de ces normes sont ensuite traduits dans toutes les autres langues officielles requises de l'Union européenne par les organismes nationaux de normalisation. La Commission européenne décline toute responsabilité quant au caractère correct des titres qui lui sont soumis pour publication au *Journal officiel*.
- Les références des rectificatifs «.../AC:YYYY» sont publiées pour information uniquement. Les rectificatifs éliminent les erreurs d'impression et les erreurs linguistiques ou similaires du texte d'une norme et peuvent concerner une ou plusieurs versions linguistiques (anglais, français et/ou allemand) d'une norme adoptée par une organisation européenne de normalisation.
- La publication des références dans le *Journal officiel de l'Union européenne* n'implique pas que les normes soient disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

(<sup>1</sup>) JO L 316 du 14.11.2012, p. 12.

- La présente liste remplace les listes précédentes publiées au *Journal officiel de l'Union européenne*. La Commission européenne assure la mise à jour de cette liste.
  - Pour de plus amples informations sur les normes harmonisées et les autres normes européennes, voir:  
[http://ec.europa.eu/enterprise/policies/european-standards/harmonised-standards/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/european-standards/harmonised-standards/index_en.htm)
-

## INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/C 364/02)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.35613 (12/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	ITALIA Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Ministero delle politiche agricole alimentari e forestali Via XX Settembre, 20 — 00187 ROMA www.politicheagricole.gov.it	
Titre de la mesure d'aide	Progetto di ricerca, sperimentazione e divulgazione «Miglioramento delle produzioni bieticole del nord Italia 2011»	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	DM 3590 del 8.5.2008 di approvazione progetto bieticolo;	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	A partir de 9.11.2012	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	
Type de bénéficiaire	PME — Beta S.c. a r.l.	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 0,28 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	70 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.politicheagricole.it/flex/cm/FixedPages/Common/Search.v2.php/L/IT?frmSearchText=miglioramento+delle+produzioni+bieticole+del+nord+italia+2011&x=12&y=2>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.35939 (12/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	ABRUZZO Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Regione Abruzzo Direzione Sviluppo Economico e del Turismo Via Passolanciano, 75 Pescara 65124 www.regione.abruzzo.it	
Titre de la mesure d'aide	Selezione e concessione di aiuti alle Product Management Company (PMC) ed ai loro Progetti di Sviluppo Turistico di Prodotto	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	DGR n. 725 del 6.11.2012 pubblicata sul Bollettino Ufficiale della Regione Abruzzo BURAT Speciale Turismo n.87 del 28.11.2012 — Allegato 2	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	28.11.2012-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Activités des autres organisations associatives	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,9 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	900 000 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://leggi.regione.abruzzo.it/asp/redirectApprofondimenti.asp?pdfDoc=delibereRegionali/docs/delibere/DGR725-2012.zip>

<http://bura.regione.abruzzo.it/bollettinoaccess.aspx?id=46520&tipo=SPE&titolo=n%c2%b0+87+del+28%2f11%>

<http://www.regione.abruzzo.it/portale/index.asp?modello=avvisoSing&servizio=le&stileDiv=sequence&template=default&tom=2383&b=avviso>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36285 (13/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	

Nom de la région (NUTS)	MELILLA Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Concesión: Consejería de Economía y Hacienda (Gestión e instrucción: Proyecto Melilla, S.A.) Consejería de Economía y Hacienda: Avda. Duquesa de la Victoria, nº 21, 1ª planta, ala izquierda. 52001 Melilla. Proyecto Melilla, S.A.: Calle La Dalia, nº 26. 52005 Melilla <a href="http://www.melilla.es">http://www.melilla.es</a> ( <a href="http://www.promesa.net">http://www.promesa.net</a> )	
Titre de la mesure d'aide	Régimen de Ayudas Financieras a Empresas Generadoras de Empleo Estable	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bases Reguladoras del Régimen de Ayudas Financieras a Empresas Generadoras de Empleo Estable dentro del Programa Operativo FEDER de Melilla 2007/13. Publicadas en Boletín Oficial de la Ciudad Autónoma de Melilla (BOME) nº 4934, de 29 de junio de 2012.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification XR 15/2008	
Durée	30.6.2012-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 7,6 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Programa Operativo FEDER de Melilla 2007/13 (CCI nº 2007ES161PO002): Decisión de la Comisión C(2007) 5718 de 20 de noviembre de 2007, modificada por Decisión de la Comisión C(2012) 918 final de 14.2.2012 — EUR 6,07 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	20 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.promesa.net/index.php?menu=7&seccion=37>

Tres archivos con toda la información y normativa junto a la rúbrica de «Ayudas a empresas generadoras de empleo estable»

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36910 (13/X)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	SA.34606

Nom de la région (NUTS)	UNITED KINGDOM Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes, Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Department of Energy & Climate Change DECC, 3 Whitehall Place, London SW1A 2AW <a href="https://www.gov.uk/government/organisations/department-of-energy-climate-change">https://www.gov.uk/government/organisations/department-of-energy-climate-change</a>	
Titre de la mesure d'aide	DECC CCS Innovation Programme	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	<a href="http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1965/4/section/5">http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1965/4/section/5</a>	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.34606	
Durée	13.3.2012-31.3.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 15 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	60 %	20,2 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20130109092117/http://www.decc.gov.uk/en/content/cms/emissions/ccs/innovation/inn\\_comp/inn\\_comp.aspx](http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20130109092117/http://www.decc.gov.uk/en/content/cms/emissions/ccs/innovation/inn_comp/inn_comp.aspx)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37117 (13/X)
État membre	Pays-Bas
Numéro de référence de l'État membre	NL
Nom de la région (NUTS)	NEDERLAND, WEST-NEDERLAND, ZEELAND Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Gedeputeerde staten provincie Zeeland Postbus 6001 4330 LA Middelburg <a href="http://www.zeeland.nl">www.zeeland.nl</a>

Titre de la mesure d'aide	Hoofdstuk 7 Algemeen Subsidiebesluit provincie Zeeland 2013: Bijzondere bepalingen voor verstrekking van subsidie voor uitvoering van de beleidsnota Energie en Klimaat 2013-2015 „Energie als stuwende kracht!”, voor uitvoering van de Economische Agenda 2013-2015 „Voor een duurzame economische ontwikkeling Zeeland” en voor uitvoering van het Omgevingsplan Zeeland 2012-2018 „Beleid voor ruimte, milieu, water en natuur”.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	artikel 4:23 Algemene wet bestuursrecht jo. artikel 8 Algemene subsidieverordening Zeeland 2013	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	17.7.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 4,5 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'adaptation anticipée des PME aux futures normes communautaires (art. 20)	15 %	—
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	60 %	20,2 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la cogénération à haut rendement (art. 22)	45 %	20,2 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45 %	20,2 %
Aides aux études environnementales (art. 24)	50 %	20,2 %
Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18)	35 %	20,2 %
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	35 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://loket.zeeland.nl/regelgeving/subsidie>

<http://loket.zeeland.nl/> -> Subsidieloket -> Algemeen subsidiebesluit Zeeland 2013

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37215 (13/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	MARCHE Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	regione marche — servizio ambiente e territorio — pos. di funzione tutela delle risorse ambientali via gentile da fabriano 2/4 60125 ancona www.ambiente.marche.it	
Titre de la mesure d'aide	Contributi ad imprese per l'adeguamento di veicoli al fine di diminuirne le emissioni di polveri sottili.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Deliberazione di Giunta Regionale n. 1000 del 9.7.2013 Decreto del Dirigente della Posizione di Funzione Tutela delle risorse ambientali n. 118 del 24.7.2013 Decreto del Dirigente della Posizione di Funzione Tutela delle risorse ambientali n. 127 del 29.7.2013	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.10.2013-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,1 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	35 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.ambiente.marche.it/Portals/0/Ambiente/Aria/ContributiVeicoliModulistica/NUOVO%20BANDO%20per%20Pubblicazione%20BURM.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37246 (13/X)	
État membre	Irlande	
Numéro de référence de l'État membre	—	

Nom de la région (NUTS)	IRELAND Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	SEUPB 7th Floor Clarence West Building 2 Clarence Street West Belfast BT2 7GP Northern Ireland <a href="http://www.seupb.eu/Home.aspx">http://www.seupb.eu/Home.aspx</a>	
Titre de la mesure d'aide	SPIRE Project	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	The British Irish Agreement Act 1999 Section 2.3 Part 7 of Annex II of the Act empowers the Special EU Programmes Body to grant aid.	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	A partir de 24.7.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production d'électricité	
Type de bénéficiaire	PME — Gaelectric	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 0,4858 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	CCI 2007 CB163 PO047 INTERREG IVA — European Territorial Co-operation, Northern Ireland, the Border Region of Ireland and Western Scotland — EUR 0,36 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux études environnementales (art. 24)	50 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.seupb.eu/programmes2007-2013/stateaid.aspx>

On arriving at the SEUPB homepage, select the tab 2007-2013 Programmes, then select the State Aid tab on the left hand side of the screen. Finally select the SPIRE State Aid Notification link at the end of the text

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37263 (13/X)	
État membre	Royaume-Uni	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	SCOTLAND Zones mixtes	

Organe octroyant l'aide	Scottish Government, Third Sector Unit 6th Floor 5 Atlantic Quay Glasgow G2 8LU <a href="http://www.scotland.gov.uk/Topics/People/15300/ThirdSectorFunding">http://www.scotland.gov.uk/Topics/People/15300/ThirdSectorFunding</a>	
Titre de la mesure d'aide	Enterprise Ready Fund	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Social Work (Scotland) Act 1968	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	20.8.2013-31.5.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 6 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides destinées à compenser les surcoûts liés à l'emploi de travailleurs handicapés (art. 42)	100 %	—
Aides aux jeunes entreprises innovantes (art. 35)	250 000 GBP	—
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	35 %	20,2 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20,2 %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	50 %	—
Aides à l'emploi de travailleurs handicapés sous forme de subventions salariales (art. 41)	75 %	—
Aide régionale — régime (art. 13)	40 %	0 %
Aides aux petites entreprises nouvellement créées par des femmes entrepreneures (art.16)	15 %	—
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	55 %	0 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50 %	—

Aides aux petites entreprises nouvellement créées (art. 14)	35 %	—
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.scotland.gov.uk/Topics/People/15300/ThirdSectorFunding/EnterpriseGrowthSustainabilityFund>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37264 (13/X)	
État membre	Royaume-Uni	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	OXFORDSHIRE Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Big Lottery Fund 1 Plough Place London EC4 1DE <a href="http://www.biglotteryfund.org.uk">www.biglotteryfund.org.uk</a>	
Titre de la mesure d'aide	Next Steps Big Lottery Fund Grant to ethex	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	National Lottery Act (2006)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	29.5.2013-31.7.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE, INFORMATION ET COMMUNICATION	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 0,1 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.biglotteryfund.org.uk/nsethex>

document at this URL

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37276 (13/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Bundesanstalt für Straßenwesen Brüderstraße 53 51427 Bergisch Gladbach www.bast.de	
Titre de la mesure d'aide	Innovationsprogramm Straße — Förderschwerpunkt „Innovationen im Straßenbau — Neue Ansätze bei der Qualitätsüberwachung im Asphaltstraßenbau“	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Gesetz über die Feststellung des Bundeshaushaltsplans für das Haushaltsjahr 2013 (Haushaltsgesetz 2013) vom 20. Dezember 2012 (BGBl. I S. 2757)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	2.8.2013-31.12.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,8 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20,2 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.bast.de/cln\\_033/nn\\_510152/DE/Forschung/Forschungsfoerderung/Downloads/foerdergrundsaeetze-august-2013,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/foerdergrundsaeetze-august-2013.pdf](http://www.bast.de/cln_033/nn_510152/DE/Forschung/Forschungsfoerderung/Downloads/foerdergrundsaeetze-august-2013,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/foerdergrundsaeetze-august-2013.pdf)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37324 (13/X)
État membre	Italie

Numéro de référence de l'État membre	IT 052	
Nom de la région (NUTS)	ABRUZZO Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Regione Abruzzo — Direzione Politiche Attive del Lavoro, Formazione ed Istruzione, Politiche Sociali Viale Bovio 425 — Pescara (PE) www.regione.abruzzo.it	
Titre de la mesure d'aide	PROGETTO SPECIALE «FORMAZIONE CONTINUA PER IMPRESE PICCOLE, MEDIE E GRANDI»	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	D.D. n. 67/DL23 del 22.11.2012 — «PO FSE Abruzzo 2007-2013 — Obiettivo "Competitività regionale e Occupazione" — Piano Operativo 2012/2013 — Approvazione Avviso pubblico per la presentazione dei progetti e impegno di spesa della somma di EUR 4 000 000,00» D.D.41/DL30 del 25.7.2013 — «Revoca Determinazione Dirigenziale n. 40/DL30 del 23.7.2013 e approvazione risultati valutazione profili di merito delle istanze ricevibili/ammissibili»	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	25.7.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 4 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Il cofinanziamento europeo rappresenta il 40,35 % di EUR 4 000 000,00 — EUR 1,61 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20,2 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://bura.regione.abruzzo.it/bollettinoaccess.aspx?id=46671&tipo=ORD&titolo=n%C2%B0+68+del+14%2f12%2f2012>

<http://www.regione.abruzzo.it/fil/index.asp?modello=notiziaSing&servizio=LEE&stileDiv=sequence&mssv=notizia169562&tom=169562>

<http://www.regione.abruzzo.it/fil/index.asp?modello=notiziaSing&servizio=LEE&stileDiv=sequence&mssv=notizia169721&tom=169721>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37333 (13/X)
État membre	Espagne

Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	NAVARRA Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Servicio Navarro de Empleo c/Arcadio M <sup>a</sup> Larraona, n <sup>o</sup> 1 31008 Pamplona <a href="http://www.navarra.es/home_es/Temas/Empleo+y+Economia/Empleo/Formacion/Default.htm">http://www.navarra.es/home_es/Temas/Empleo+y+Economia/Empleo/Formacion/Default.htm</a>	
Titre de la mesure d'aide	Subvenciones para la financiación de acciones formativas realizadas por empresas Pymes	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución 450E/2013, de 24 de julio, de la Directora Gerente del Servicio Navarro de Empleo, por la que se aprueba la convocatoria y se establecen las bases reguladoras para la concesión de subvenciones públicas destinadas a la financiación de acciones formativas realizadas por empresas PYMES en el ámbito de la Comunidad Foral de Navarra. Boletín Oficial de Navarra, n <sup>o</sup> 151, de 7 de agosto de 2013	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.9.2013-31.12.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,1 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	10,1 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	10,1 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.navarra.es/home\\_es/Actualidad/BON/Boletines/2013/151/Anuncio-1/](http://www.navarra.es/home_es/Actualidad/BON/Boletines/2013/151/Anuncio-1/)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37343 (13/X)
État membre	Chypre
Numéro de référence de l'État membre	25.06.001.862
Nom de la région (NUTS)	Cyprus Article 107(3)(c), Régions non assistées

Organe octroyant l'aide	Υπουργείο Ενέργειας, Εμπορίου, Βιομηχανίας και Τουρισμού Ανδρέα Αραούζου 13-15 Τ.Τ. 1421, Λευκωσία Κύπρος <a href="http://www.cie.org.cy">http://www.cie.org.cy</a>	
Titre de la mesure d'aide	ΣΧΕΔΙΟ ΧΟΡΗΓΙΩΝ ΓΙΑ ΕΝΘΑΡΡΥΝΣΗ ΤΗΣ ΧΡΗΣΗΣ ΤΩΝ ΑΝΑΝΕΩΣΙΜΩΝ ΠΗΓΩΝ ΕΝΕΡΓΕΙΑΣ ΚΑΙ ΤΗΣ ΕΞΟΙΚΟΝΟΜΗΣΗΣ ΕΝΕΡΓΕΙΑΣ (2013 ΝΟ. 2) ΓΙΑ ΦΥΣΙΚΑ ΚΑΙ ΝΟΜΙΚΑ ΠΡΟΣΩΠΑ ΚΑΘΩΣ ΚΑΙ ΦΟΡΕΙΣ ΤΟΥ ΔΗΜΟΣΙΟΥ ΤΟΜΕΑ ΠΟΥ ΑΣΚΟΥΝ ΟΙΚΟΝΟΜΙΚΗ ΔΡΑΣΤΗΡΙΟΤΗΤΑ	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Αποφάσεις Υπουργικού Συμβουλίου με ημερ. 19.12.2012 και 24.5.2013	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Other SA.34952	
Durée	25.7.2013-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 3,5 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	15 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.cie.org.cy/#sxedia-xorhgiwn-odhgoi>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37350 (13/X)	
État membre	Grèce	
Numéro de référence de l'État membre	GR	
Nom de la région (NUTS)	NOTIO AIGAIΟ, KRITI, DYTIKI MAKEDONIA, THESSALIA, IPEIROS, IONIA NISIA, DYTIKI ELLADA, STEREA ELLADA, PELOPONNISOS, ATTIKI, VOREIO AIGAIΟ, ANATOLIKI MAKEDONIA, THRAKI, KENTRIKI MAKEDONIA Article 107(3)(a), Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	GENERAL SECRETARIAT FOR RESEARCH AND TECHNOLOGY 14-18 MESOGEION AV 115 10 ATHENS GREECE <a href="http://www.gsrt.gr">http://www.gsrt.gr</a>	

Titre de la mesure d'aide	Bilateral RTD Cooperation Greece — Israel 2013 — 2015	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Law 1514/1985 and its amendment (Law 2919/2001), Law 1783/1987, Law 3614/07 and all its amendments (L.3752/ 2009, L.3840/2010), Ministerial Decision 14053/EIS 1749/27.3.2008 (FEK — Official Journal of Greek Government — 540/B/27.3.2008 & 1957/B/9.9.2009 & 1088/B/19.7.2010).	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	29.7.2013-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	ERDF — EUR 8,47 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	35,35 %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	80 %	—
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	30,3 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.gsrt.gr/central.aspx?sId=108I334I1106I646I444510&olID=777&neID=673&neTa=1\\_315\\_1&ncID=0&neHC=0&tbid=0&lrID=2&oldUIID=aI777I0I119I428I1089I0I2&actionID=load&JScrip=1](http://www.gsrt.gr/central.aspx?sId=108I334I1106I646I444510&olID=777&neID=673&neTa=1_315_1&ncID=0&neHC=0&tbid=0&lrID=2&oldUIID=aI777I0I119I428I1089I0I2&actionID=load&JScrip=1)

Δράσεις Ενίσχυσης E&T › Τρέχουσες Εθνικές Δράσεις › Ενεργές προκηρύξεις ΕΣΠΑ

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37352 (13/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	612-40306/0024
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Article 107(3)(c)

Organe octroyant l'aide	Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung Deichmanns Aue 29 53168 Bonn www.ble.de	
Titre de la mesure d'aide	Bund: Richtlinie über die Förderung der Beratung landwirtschaftlicher Unternehmen vor und während einer Umstellung des Betriebes auf ökologischen Landbau	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bundshaushaltsordnung (BHO) (§§ 23, 44, 91, 100), Allgemeine Verwaltungsvorschriften zu § 23, 44 BHO, Verwaltungsverfahrensgesetz /VwVfG) (§§ 48 bis 49 a), Bund: Richtlinie über die Förderung der Beratung landwirtschaftlicher Unternehmen vor und während einer Umstellung des Betriebes auf ökologischen Landbau	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	23.9.2013-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE, INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,5 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Autres — Subventionnée Dienste	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.bundesprogramm.de/fileadmin/sites/default/files/foerderrichtlinien/RL\\_Beratung\\_2010\\_2013\\_EV\\_201007.pdf](http://www.bundesprogramm.de/fileadmin/sites/default/files/foerderrichtlinien/RL_Beratung_2010_2013_EV_201007.pdf)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37384 (13/X)	
État membre	Danemark	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	DANMARK Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Søfartsstyrelsen Carl Jacobsens Vej 31 2500 Valby <a href="http://www.sofartsstyrelsen.dk/Sider/Forside.aspx">http://www.sofartsstyrelsen.dk/Sider/Forside.aspx</a>	

Titre de la mesure d'aide	Maritim omstillingspulje	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bekendgørelse nr 142 af 12.2.2013	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	15.2.2013-15.2.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Transports par eau	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	DKK 25 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20,2 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20,2 %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	35 %	20,2 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<https://www.retsinformation.dk/Forms/R0710.aspx?id=145426>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37385 (13/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	3124/32-2
Nom de la région (NUTS)	THUERINGEN Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	GFAW — Gesellschaft für Arbeits- und Wirtschaftsförderung des Freistaats Thüringen mbH Warsbergstraße 1 99092 Erfurt <a href="http://www.gfaw-thueringen.de">www.gfaw-thueringen.de</a>

Titre de la mesure d'aide	Richtlinie über die Gewährung von Zuschüssen aus Mitteln des Europäischen Sozialfonds und/oder des Freistaats Thüringen zur Förderung betriebswirtschaftlicher und technischer Beratungen von kleinen und mittleren Unternehmen und Existenzgründern (Beratungsrichtlinie)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Thüringer Landeshaushaltsordnung (ThürLHO) Thüringer Verwaltungsverfahrensgesetz (ThürVfG) Thüringer Subventionsgesetz (ThürSubvG) und andere subventionsrechtliche Vorschriften	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 189/2010	
Durée	1.1.2013-31.12.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,6 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	CCI 2007 DE 051 PO 006 — EUR 0,60 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.gfaw-thueringen.de/cms/getfile.php5?723>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37408 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	PIEMONTE Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	REGIONE PIEMONTE DIREZIONE REGIONALE ISTRUZIONE, FORMAZIONE PROFESSIONALE E LAVORO — VIA MAGENTA, 12 10128 TORINO <a href="http://www.regione.piemonte.it/formazione/">http://www.regione.piemonte.it/formazione/</a>
Titre de la mesure d'aide	BANDO PER LA PRESENTAZIONE DI PROPOSTE DI CORSI DA INSERIRE NEL CATALOGO DELL'OFFERTA FORMATIVA REGIONALE PER IL SOSTEGNO E LO SVILUPPO DEL SISTEMA DI IeFP E DEI SERVIZI AL LAVORO

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	DELIBERAZIONE DELLA GIUNTA REGIONALE N. 3-5246 DEL 23.1.2013 — APPROVAZIONE DELLA DIRETTIVA PER LA QUALITÀ DELL'OFFERTA ED IL SOSTEGNO ALLO SVILUPPO DEL SISTEMA REGIONALE DI ISTRUZIONE E FORMAZIONE PROFESSIONALE E DEI SERVIZI AL LAVORO PER IL PERIODO 2013-2015. DETERMINAZIONE DELLA DIREZIONE REGIONALE ISTRUZIONE, FORMAZIONE PROFESSIONALE E LAVORO N. 258 DEL 4.6.2013 DI APPROVAZIONE DEL BANDO.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	5.7.2013-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,5 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20,2 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.regione.piemonte.it/formazione/direttive/anno\\_12\\_13.htm](http://www.regione.piemonte.it/formazione/direttive/anno_12_13.htm)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37410 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	LIGURIA Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	REGIONE LIGURIA VIA FIESCHI 15 — 16121 GENOVA www.regione.liguria.it
Titre de la mesure d'aide	POR FESR 2007-2013 Asse 1 ligne d'activités 1.2.4 «Ingegneria finanziaria» — capitale di rischio
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Deliberazione della Giunta regionale n. 1019 del 5.8.2013 pubblicata sul BURL n. 35 del 28 agosto 2013 parte II

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	27.9.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 20 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Fourniture de capital-investissement	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Fondo Europeo di Sviluppo Regionale — FESR — EUR 6,40 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de capital-investissement (art. 28-29)	1 500 000 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.liguria.it/argomenti/affari-e-fondi-europei/por-fesr-2007-2013/bandi/asse-1-azione-124/azione-124-fondo-capitale-di-rischio.html>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37434 (13/X)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	NORTHERN IRELAND Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Department of Agriculture and Rural Development Rural Development Division Room 145 Dundonald House Upper Newtownards Road Belfast BT4 3SB <a href="http://www.dardni.gov.uk/">http://www.dardni.gov.uk/</a>
Titre de la mesure d'aide	EU Agricultural and Forestry Processing and Marketing Grant (PMG) Scheme (Extension)
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Agricultural and Forestry Processing and Marketing Grant Regulations (Northern Ireland) 2007 (S.R. 2007 No. 418).
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.1.2014-31.12.2015

Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Industries alimentaires	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 3 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Northern Ireland Rural Development Programme 2007-2013, Measure 1.2 'Adding Value to Agricultural and Forestry Products and Improving Marketing Capability' (see page 151 of the Programme Document at <a href="http://www.dardni.gov.uk/nirdp-version-9.pdf">http://www.dardni.gov.uk/nirdp-version-9.pdf</a> Also attached is the 'EXPLANATORY DOCUMENT CONCERNING THE IMPACT OF THE RURAL DEVELOPMENT TRANSITIONAL RULES ON CERTAIN STATE AID ASPECTS OF THE RURAL DEVELOPMENT PROGRAMMES'. The second paragraph, second scenario, 2nd bullet point refers to this notification which is made to extend the current scheme for the period 2014 — 2015. — GBP 1,50 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	0 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.dardni.gov.uk/pmg\\_scheme\\_brochure\\_april\\_2013.pdf](http://www.dardni.gov.uk/pmg_scheme_brochure_april_2013.pdf)

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 1857/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides d'État accordées aux petites et moyennes entreprises actives dans la production de produits agricoles et modifiant le règlement (CE) n° 70/2001**

(2013/C 364/03)

**Aide n°:** SA.37629 (13/XA)

**État membre:** Royaume-Uni

**Région:** WALES

**Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle:** Badger Vaccination Grant Scheme

**Base juridique:**

Veterinary Surgery (Vaccination of Badgers Against Tuberculosis) Order 2010

Wildlife and Countryside Act 1981, section 16(3)(g)

Protection of Badgers Act 1992, section 10(2)(a)

Veterinary Surgeons Act 1966

**Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire:** Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: GBP 3,15 (millions)

**Intensité maximale des aides:** 100 %

**Date de la mise en oeuvre:** —

**Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle:** 19.11.2013-31.3.2020

**Objectif de l'aide:** Maladies animales (article 10 du règl. (CE) n° 1857/2006)

**Secteur(s) concerné(s):** AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE

**Nom et adresse de l'autorité responsable:**

Welsh Government  
Cathays Park  
Cathays  
Cardiff  
United Kingdom  
CF10 3NQ

**Adresse du site web:**

<http://wales.gov.uk/topics/environmentcountryside/ahw/disease/bovinetuberculosis/badger-vaccination/badger-vaccination-grant/?lang=en>

**Autres informations:** —

**Aide n°:** SA.37652 (13/XA)

**État membre:** Estonie

**Région:** Estonia

**Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle:** Põllumajandusloomade aretus-toetus sigade jõudluskontrolli läbiviimise ja geneetilise väärtuse hindamise eest

**Base juridique:**

Maaelu ja põllumajandusturu korraldamise seadus §3, § 7 lg 1 p 3, § 11.

Põllumajandusministri määrus „Sigade jõudluskontrolli ja geneetilise väärtuse hindamise eest põllumajandusloomade aretus-toetuse saamiseks esitatavad nõuded ning toetuse taotlemise ja taotluse menetlemise kord”.

**Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire:** Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: EUR 0,2497 (millions)

**Intensité maximale des aides:** 70 %

**Date de la mise en oeuvre:** —

**Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle:** 26.11.2013-31.12.2014

**Objectif de l'aide:** Secteur de l'élevage (article 16 du règl. (CE) n° 1857/2006)

**Secteur(s) concerné(s):** Élevage de porcs

**Nom et adresse de l'autorité responsable:**

Põllumajanduse Registrite ja Informatsiooni Amet  
Narva mnt 3, Tartu 51009, Eesti

**Adresse du site web:**

<http://www.agri.ee/siseriiklikud-toetused/>

**Autres informations:** —

**Aide n°:** SA.37687 (13/XA)

**État membre:** Italie

**Région:** ITALIA

**Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle:** Avviso pubblico per la selezione di 50 imprese agricole condotte da giovani (art. 2, legge 441/98) a cui sarà data la possibilità di partecipare alla manifestazione fieristica dell'agroalimentare denominata «Summer Fancy Food» a New York dal 29 giugno al 1° luglio 2014

**Base juridique:** D.M. 21282 del 30 ottobre 2013

**Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire:** Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: EUR 0,3 (millions)

**Intensité maximale des aides:** 100 %

**Date de la mise en oeuvre:** —

**Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle:** 25.11.2013-31.12.2014

**Objectif de l'aide:** Assistance technique (article 15 du règl. (CE) n° 1857/2006)

**Secteur(s) concerné(s):** AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE

**Nom et adresse de l'autorité responsable:**

Ministero delle politiche agricole alimentari e forestali  
Via XX settembre, 20 — 00187 ROMA

**Adresse du site web:**

<http://www.politicheagricole.it/flex/cm/pages/ServeBLOB.php/L/IT/IDPagina/6881>

**Autres informations:** —

**Aide n°:** SA.37699 (13/XA)

**État membre:** Pays-Bas

**Région:** NEDERLAND

**Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle:** Mest verbindt

**Base juridique:** artikel 2 van de Kaderwet LNV-subsidies

**Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire:** Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise: EUR 0,0161 (millions)

**Intensité maximale des aides:** 100 %

**Date de la mise en oeuvre:** —

**Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle:** 15.11.2013-31.7.2014

**Objectif de l'aide:** Assistance technique (article 15 du règl. (CE) n° 1857/2006)

**Secteur(s) concerné(s):** Culture et production animale, chasse et services annexes

**Nom et adresse de l'autorité responsable:**

Staatssecretaris van Economische Zaken  
Bezuidenhoutseweg 73, Den Haag

**Adresse du site web:**

<http://www.wetten.nl>

**Autres informations:** —

**Aide n°:** SA.37717 (13/XA)

**État membre:** Bulgarie

**Région:** Bulgaria

**Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle:** Помощ за компенсиране разходите на земеделски производители, свързани с изпълнение на мерки по Националната програма за контрол на вредителите в трайните насаждения през зимния период

**Base juridique:**

Чл. 12, ал. 1 и ал. 2, т. 1, буква „а“ от Закона за подпомагане на земеделските производители (ЗПЗП);

Указания на Държавен фонд „Земеделие“ за схема на държавна помощ „Помощ за компенсиране разходите на земеделски производители, свързани с изпълнение на мерки по Националната програма за контрол на вредителите в трайните насаждения през зимния период“;

Националната програма за контрол на вредителите в трайните насаждения през зимния период.

**Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire:** Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise: BGN 9 (millions)

**Intensité maximale des aides:** 100 %

**Date de la mise en oeuvre:** —

**Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle:** 27.11.2013-31.12.2014

**Objectif de l'aide:** Maladies végétales — infestations parasitaires (article 10 du règl. (CE) n° 1857/2006)

**Secteur(s) concerné(s):** Culture et production animale, chasse et services annexes

**Nom et adresse de l'autorité responsable:**

Държавен фонд „Земеделие“  
София 1618, „Цар Борис III“ 136

**Adresse du site web:**

<http://www.dfz.bg/bg/darzhavni-pomoshti/darjavni-pomoshti-zanotificirane/>

**Autres informations:** —

**Aide n°:** SA.37754 (13/XA)

**État membre:** Italie

**Région:** SARDEGNA

**Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle:** Articolo 1 L.R. 12 settembre 2013, n. 25. Interventi urgenti a favore degli allevatori per fronteggiare la febbre catarrale degli ovini (Blue tongue)

**Base juridique:**

— Legge regionale 12 settembre 2013, n.25 (Interventi urgenti a favore degli allevatori per fronteggiare la febbre catarrale degli ovini (Blue Tongue)

— Deliberazione n. 42/49 del 16 ottobre 2013 (Articolo 1 L.R. 12 settembre 2013, n. 25. Interventi urgenti a favore degli allevatori per fronteggiare la febbre catarrale degli ovini)

**Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire:** Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise: EUR 10 (millions)

**Intensité maximale des aides:** 100 %

**Date de la mise en oeuvre:** —

**Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle:** 2.12.2013-2.12.2019

**Objectif de l'aide:** Maladies animales (article 10 du règl. (CE) n° 1857/2006)

**Secteur(s) concerné(s):** Élevage d'ovins et de caprins

**Nom et adresse de l'autorité responsable:**

ASSESSORATO AGRICOLTURA E RIFORMA AGRO-PASTORALE

VIA PESSAGNO — CAGLIARI

**Adresse du site web:**

<http://www.regione.sardegna.it/regione/assessorati/agricoltura/>

<http://www.regione.sardegna.it/jj/v/66?s=1&v=9&c=27&n=10&c1=1305>

**Autres informations:** —

**Aide n°:** SA.37823 (13/XA)

**État membre:** Allemagne

**Région:** BRANDENBURG

**Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle:** Brandenburg: Gewährung von Beihilfen für Maßnahmen zur Tierseuchenverhütung und -bekämpfung sowie zur Verbesserung der Tiergesundheit

**Base juridique:**

- § 71 Tierseuchengesetz der Bundesrepublik Deutschland
- §§ 8 und 19 des Gesetz zur Ausführung des Tierseuchengesetzes des Landes Brandenburg (AGTierSGBbg)
- Erlass des Ministeriums für Umwelt, Gesundheit und Verbraucherschutz zur Gewährung von Beihilfen für Maßnahmen zur Tierseuchenverhütung und -bekämpfung sowie zur Verbesserung der Tiergesundheit

**Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire:** Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: EUR 8,4 (millions)

**Intensité maximale des aides:** 100 %

**Date de la mise en oeuvre:** —

**Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle:** 1.1.2014-30.6.2014

**Objectif de l'aide:** Maladies animales (article 10 du règl. (CE) n° 1857/2006)

**Secteur(s) concerné(s):** AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE

**Nom et adresse de l'autorité responsable:**

Landesamt für Umwelt, Gesundheit und Verbraucherschutz,  
Tierseuchenkasse Brandenburg Groß Gaglow  
Am Seegraben 18  
D-03051 Cottbus

**Adresse du site web:**

[http://www.mugv.brandenburg.de/v/lbsvet/TEILA/A1\\_2\\_2\\_1\\_2014.PDF](http://www.mugv.brandenburg.de/v/lbsvet/TEILA/A1_2_2_1_2014.PDF)

**Autres informations:** —

---



EUR-Lex (<http://new.eur-lex.europa.eu>) offre un accès direct et gratuit au droit de l'Union européenne. Ce site permet de consulter le *Journal officiel de l'Union européenne* et inclut également les traités, la législation, la jurisprudence et les actes préparatoires de la législation.

Pour en savoir plus sur l'Union européenne, consultez: <http://europa.eu>



Office des publications de l'Union européenne  
2985 Luxembourg  
LUXEMBOURG

FR